

PLAN DE VIGILANCE

2023



Le fruit de notre engagement



COMPAGNIE
FRUITIERE

Introduction

La Compagnie Fruitière est un groupe fondé en 1938 à Marseille, leader en Europe de la distribution de fruits et premier producteur de fruits d'Afrique. La Compagnie Fruitière est spécialisée dans la production, le transport et la distribution de fruits et légumes. Elle produit, transporte, fait mûrir et met en marché près de 900 000 tonnes de fruits et légumes dont près de 775 000 tonnes de bananes, en Europe et dans le monde entier.

La maîtrise intégrée de l'ensemble de la filière, de la production à la distribution, lui confère une efficacité opérationnelle unique, ainsi que la maîtrise de la qualité des produits qu'elle distribue. Au total, 66 % des fruits commercialisés par le groupe sont issus de ses propres plantations.

La Compagnie Fruitière poursuit la mise en œuvre de sa démarche responsable, gage de la pérennité de ses activités. Dans l'ensemble des pays où elle opère, la Compagnie Fruitière a mis en place une politique volontaire, qui intègre le respect des droits humains, des travailleurs et de l'environnement. Cette politique est matérialisée par une Charte de responsabilité sociétale qui a été rédigée et approuvée par la gouvernance de la Compagnie Fruitière et diffusée aux filiales et aux collaborateurs. Cette charte s'appuie sur les lignes directrices de la norme ISO 26000 et du Pacte Mondial des Nations Unies.

Fort de cette expertise historique, la Compagnie Fruitière exige que ses fournisseurs tiers respectent ces mêmes principes de responsabilité sociale, sociétale et environnementale au travers de documents engageants, régulièrement mis à jour.

La Compagnie Fruitière a également mis en œuvre un certain nombre de démarches structurantes sur les pratiques éthiques des affaires comme la création d'un comité éthique groupe et de comités éthiques filiales, la mise en place d'une politique anti-corruption, ainsi que d'une politique de protection des données personnelles (RGPD). La Compagnie Fruitière a par ailleurs, procédé à la signature des chartes du CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique) sur la prévention de la corruption et la responsabilité sociétale des entreprises.

Par ailleurs, afin d'anticiper sa soumission à la directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), la Compagnie Fruitière a dès 2023, sélectionné des prestataires spécialisés pour l'accompagner dans la mise en place de cette démarche qui deviendra obligatoire pour elle en 2026.





La stratégie RSE

La stratégie RSE de la Compagnie Fruitière a été construite à partir d'une analyse de matérialité des enjeux de développement durable de la Compagnie Fruitière réalisée en 2017. Cette analyse de matérialité a également permis de bâtir la première cartographie des risques RSE sociaux, sociétaux et environnementaux de la Compagnie Fruitière. Une liste de 40 enjeux a été établie sur cette base. Leurs différents niveaux d'importance pour le développement à long terme de la Compagnie Fruitière ont été évalués via une consultation de 23 parties prenantes internes et externes, représentant l'ensemble des métiers et des problématiques RSE de la Compagnie Fruitière.

Elle s'articule autour de trois piliers et 15 engagements (dont le socle de base)

Socle de base : gouvernance et dialogue avec les parties prenantes :

- Renforcer l'organisation de la RSE,
- Dialoguer et communiquer sur la démarche RSE.

1. Promouvoir des conditions de travail exemplaires tout au long de la chaîne de valeur :

- Promouvoir le respect des Droits de l'Homme,
- Améliorer les conditions de travail,
- Développer les compétences et les parcours professionnels des collaborateurs,
- Promouvoir la diversité et prévenir les discriminations,
- Mettre en place une politique d'approvisionnement responsable,
- Être vigilant quant aux conditions de travail de tiers intervenant sur nos sites.

2. Favoriser une agriculture durable et des activités à moindre impact environnemental :

- Poursuivre la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement,
- Promouvoir la diversification des cultures,
- Intégrer la dimension énergétique et climatique sur et autour des sites de production,
- Maîtriser l'énergie et son impact sur le climat dans la logistique,
- Maîtriser l'énergie et son impact sur le climat dans les mûrisseries,
- Pratiquer un marketing responsable.

3. S'ancrer positivement dans les territoires d'implantation :

- Renforcer la participation au développement du tissu économique local,
- Poursuivre les actions d'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

Le plan de vigilance

Le plan de Vigilance, conformément à la loi N° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, vise à présenter les mesures mises en place au sein de la Compagnie Fruitière et de ses filiales pour identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, liés à ses activités ainsi qu'à celles de ses sous-traitants et fournisseurs.

La Compagnie Fruitière développe ses activités dans la majorité des pays européens, dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique Latine, dans des contextes économiques et socio-culturels très variés. Le plan de vigilance porte sur les activités de la Compagnie Fruitière et celles de ses fournisseurs.

Le plan de vigilance est piloté par un groupe de travail composé de représentants de plusieurs services du siège de la Compagnie Fruitière intitulé groupe de travail vigilance. Il a été élaboré et est réactualisé régulièrement en collaboration avec les services spécialisés des filiales africaines, européennes et latino-américaines.

La cartographie des risques 2023 couvre les enjeux de tous les métiers de la Compagnie Fruitière, des différentes réalités des pays dans lesquels elle opère directement ainsi que ceux de ses fournisseurs et de ses sous-traitants. Les risques présentés ici sont des « risques bruts » et des « risques nets » validés par le groupe de travail vigilance. Ils ont été définis sur la base des risques bruts (avec une

notion d'impact potentiel et de fréquence) tels que décrits et perçus par les différentes parties prenantes internes et externes de l'entreprise. Ces risques bruts ont ensuite été pondérés en fonction de l'existence, de la pertinence et de l'avancée des programmes, plans d'actions et procédures en vigueur au sein de la Compagnie Fruitière, destinés à prévenir/identifier/limiter les risques en cas de survenance de ces derniers, en permettant ainsi de déterminer les risques nets.

La présence de près de 94 % des collaborateurs de la Compagnie Fruitière en Afrique et le fait que 66 % des fruits commercialisés par la Compagnie Fruitière proviennent de sa filière intégrée et de ses propres plantations, légitiment une prise en compte forte des risques liés aux filiales de production et à la filière d'approvisionnement interne de la Compagnie Fruitière.

Ce plan de vigilance décrit le processus de contrôle et d'amélioration continue mis en place au sein de la Compagnie Fruitière et de ses filiales. Il est également annexé au rapport RSE 2023 de la Compagnie Fruitière qui donne une vision plus large et opérationnelle des actions concrètes menées en termes d'engagements sociaux, sociétaux et environnementaux.

La Compagnie Fruitière a noué un partenariat avec Ecovadis afin de développer sa démarche de suivi et d'évaluation des pratiques RSE de ses fournisseurs.



Zoom

RÉPARTITION DE L'FFECTIF GLOBAL

au 31/12/2023

+ 1,7 %

23 425 collaborateurs
vs 23 044 en 2022

- 2,7 %

4 118 femmes salariées
vs 4 234 en 2022

+ 6 %

18 793 collaborateurs en CDI
vs 17 733 en 2022

Turnover¹ : 11
vs 8 en 2022

1,5 % Europe
hors France

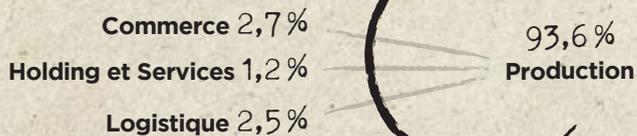
1,6 %
France

Absentéisme² : 1,7 %
vs 3,3 % en 2022

93,9 %
Afrique

3 %
Amérique
Latine

Par métier



Par type de contrat

19,8 %

CDD³

80,2 %

CDI⁴

Par genre

17,6 %

femmes

82,4 %

hommes

1. Taux de rotation de l'emploi au cours de l'année N (CDI).
2. Part des jours d'absence des salariés entre le 01/01 et le 31/12 (pour les motifs suivants : maladies, accidents du travail et de trajet, maladies professionnelles, congés sans solde, absences autorisées (payées ou non payées), absences non autorisées) divisé par le nombre de jours théoriques travaillés dans l'année.
3. Effectif par tête, contrat direct avec l'entreprise (CDD, contrats pro/apprentissage, journaliers ou saisonniers sous contrat direct).
4. Effectif par tête, contrat direct avec l'entreprise (CDI sous contrat direct).

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

DOMAINE	ENJEUX MAJEURS EN LIEN AVEC LES RISQUES IDENTIFIÉS (RISQUES BRUTS)	NIVEAU DE RISQUE NET*
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES	Santé et sécurité des collaborateurs et des populations environnantes, qualité de vie au travail	élevé
	Traçabilité, qualité et sécurité alimentaire des produits	modéré
ENVIRONNEMENT	Utilisation des produits phytosanitaires de traitement et des engrais de synthèse	élevé
	Gestion de l'eau	modéré
	Gestion des déchets et des effluents	
	Implantation responsable des sites de production	
Émissions de gaz à effet de serre		
DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	Promotion des Droits de l'Homme et de leur respect	faible
	Accaparement des terres des populations locales et implantation responsable des sites de production	modéré
	Revendications illégitimes de tiers sur des terrains exploités par le groupe	élevé
	Discrimination et harcèlement	modéré
	Dialogue social et liberté d'expression	
	Rémunération décente des collaborateurs	
	Travail des enfants et travail forcé ou obligatoire	faible
Cyber sécurité concernant les personnes physiques	faible	

*La pondération a été effectuée en fonction des enjeux, des facteurs de risques potentiels et du niveau des mesures déjà déployées en interne. Les niveaux de risques présentés ci-dessus sont des risques nets.

■ faible : 0-5 ■ modéré : 6-10 ■ élevé : 11-15

DESCRIPTION DES RISQUES

1. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

Santé et sécurité des collaborateurs et des populations environnantes, qualité de vie au travail

Risques biologiques et chimiques (internes/externes)

Les risques biologiques et chimiques peuvent concerner de nombreux secteurs d'activité, dont l'agroalimentaire. Les produits chimiques ainsi que les agents biologiques pouvant avoir un impact négatif sur l'homme et son environnement, la Compagnie Fruitière s'attache à protéger les individus pouvant être en contact avec ceux-ci, ainsi que l'environnement.

Afin de prévenir et de lutter contre ces risques qui font partie de ses activités, la Compagnie Fruitière a mis en place une politique RH et sécuritaire très stricte à ce sujet. Le personnel affecté à l'application de produits phytosanitaires, en plus de disposer d'équipements de protection individuelle, bénéficie d'équipements de protection collective et de formations régulières, et fait l'objet d'une surveillance médicale spécifique plusieurs fois par an (conformément à plusieurs référentiels et certifications adoptés par la Compagnie Fruitière).

Afin de maîtriser l'impact des traitements aériens, la Compagnie Fruitière a lancé un plan de remplacement de sa flotte d'avions par des drones afin d'améliorer la précision des traitements aux seules parcelles cultivées et de réduire les quantités de matières actives utilisées.

Autres risques liés à la santé

Par ailleurs, la Compagnie Fruitière organise régulièrement des campagnes de sensibilisation destinées à lutter contre les maladies courantes (paludisme, VIH, choléra, diabète, tuberculose, Ebola, COVID-19...) et met à disposition du matériel de dépistage et de protection adapté.

Risques liés à la conduite, au transport et aux déplacements

Une grande partie des activités de la Compagnie Fruitière implique le recours à différents moyens de transports tels que des véhicules, bateaux, avions, camions, bus collectifs... De plus, de nombreux salariés de la Compagnie Fruitière doivent se déplacer à l'aide de différents moyens de transport afin de rejoindre leur lieu de travail.

Dans l'ensemble des pays où la Compagnie Fruitière est implantée, et plus particulièrement en Afrique où la sécurité routière constitue une réelle problématique, des risques importants d'accidents peuvent découler de l'usage de ces moyens de transport.

Afin de réduire au maximum ces risques et d'éviter des accidents, la Compagnie Fruitière met en place de nombreuses mesures (organisation de formations au code de la route, formation à la conduite d'engins, formation à la conduite « défensive » des chauffeurs, sensibilisation aux dangers potentiels liés au pilotage d'avions, organisation de transports collectifs internes...) et fournit des matériels destinés aux travaux agricoles en bon état de fonctionnement et de maintenance.

Risques liés aux émeutes, troubles sociaux et politiques

Les activités et les salariés de la Compagnie Fruitière, compte tenu des pays où ses filiales sont implantées, peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique, sociale ou militaire.

Toute période d'instabilité politique ou économique dans un pays où la Compagnie Fruitière est implantée ou toute mesure économique, légale, réglementaire ou politique du type de celles décrites ci-dessus qui pourrait être mise en œuvre dans certains pays, pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, ses résultats et sa réputation.

Pour limiter ces risques, la Compagnie Fruitière met en place de nombreuses mesures destinées à protéger ses salariés lorsque cela est nécessaire, par exemple : gardiennage, moyens de communication, aménagement d'espaces sécurisés, veille relative à l'actualité, proximité avec les autorités locales et françaises, recours à une société de sûreté et de gestion des risques.

Afin d'anticiper ces risques, une veille sécuritaire est mise en place à la fois dans les filiales et au siège de la Compagnie Fruitière.



Risques physiques liés à la fonction / poste de travail

Les activités exercées par le groupe, compte tenu de leur diversité (production, transport, distribution) et de l'environnement parfois difficile dans lequel elles sont réalisées, peuvent comporter des risques liés notamment aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Les comportements contraires aux principes éthiques ou aux lois et règlements applicables, les situations de non-conformité, notamment en matière de respect des Droits de l'Homme sont susceptibles d'entraîner des accidents, d'exposer les collaborateurs à des risques et la Compagnie Fruitière à des sanctions et plus généralement, pourraient avoir des effets négatifs sur la qualité de vie au travail des collaborateurs.

Afin de prévenir les risques liés à ses activités, la Compagnie Fruitière a mis en place des mesures appropriées d'identification des risques et de lutte contre ceux-ci et dispose de Services Ressources Humaines vigilants sur ces différentes questions. En outre, dans le cadre des activités du Forum Mondial de la Banane, un programme spécifique sur la santé et la sécurité des travailleurs en production (BOHESI - Banana Occupational Health & Safety Initiative) est déployé au Ghana, au Cameroun et en Équateur.

Risques liés au respect du temps de travail

Les activités de la Compagnie Fruitière peuvent être soumises à des variations liées notamment à leur saisonnalité. Dans la mesure où les collaborateurs sont amenés à accomplir des heures supplémentaires pour y faire face,

la Compagnie Fruitière, au travers de sa politique Ressources Humaines décentralisée et des outils de suivi mis à sa disposition, s'engage à veiller au respect des temps de travail et à leur rémunération.

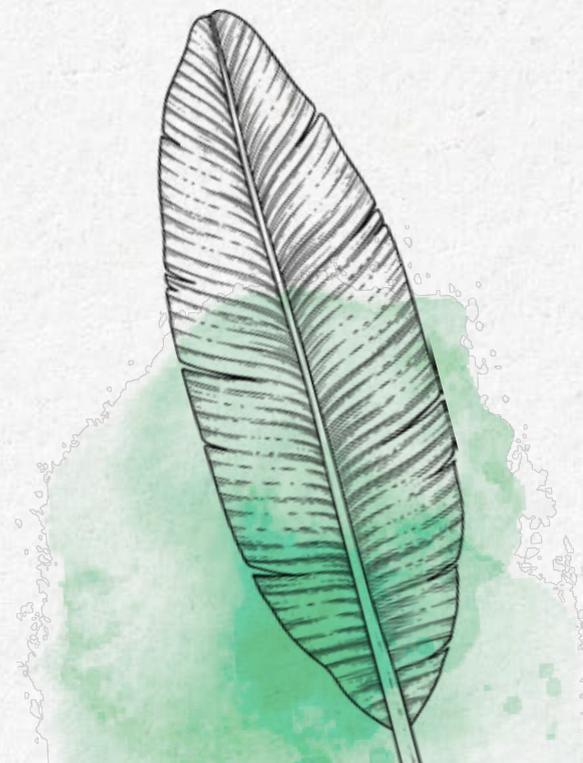
Traçabilité, qualité et sécurité alimentaire des produits

Produire, transporter et vendre des produits destinés à l'alimentation peut induire un risque pour la santé des consommateurs si leur qualité n'est pas irréprochable.

Le soin apporté aux méthodes de production de nos fruits et légumes, de même pour les produits sourcés auprès de tiers, et leur traçabilité de la production à l'assiette des consommateurs sont des engagements forts de la Compagnie Fruitière.

En tant qu'acteur de l'industrie agroalimentaire, la Compagnie Fruitière attache la plus grande importance à la qualité et à la sécurité des produits qu'elle met en marché, qu'ils proviennent d'une production interne ou externe à la Compagnie Fruitière. Le modèle d'intégration verticale de ses activités confère à la Compagnie Fruitière une efficacité opérationnelle unique et lui permet de garantir leur qualité et leur traçabilité (production, transport, mûrissement et distribution). Sur près de 900 000 tonnes de produits distribués chaque année, les deux tiers sont des fruits et légumes produits par la Compagnie Fruitière. Ses procédures internes de traçabilité incluant des logiciels intégrés de traçabilité complète (des zones de production jusqu'à la livraison du client) et de gestion de

crise ainsi que ses certifications lui permettent notamment de fournir une information fiable et complète sur l'origine des produits distribués, d'identifier rapidement les risques éventuels et leurs causes et de mettre en place les mesures correctives adéquates (pouvant aller jusqu'au retrait et à la destruction de la marchandise). La Compagnie Fruitière fait régulièrement évoluer ses pratiques en la matière pour s'adapter à la réglementation et aux attentes du marché et rester au niveau des meilleurs standards de l'industrie.



2. ENVIRONNEMENT

Utilisation limitée des produits phytosanitaires de traitement et des engrais de synthèse

En agriculture conventionnelle, le recours encore nécessaire à des matières actives, via les produits de traitement des cultures, pour lutter contre les parasites et les ravageurs et le recours à des engrais sont des risques majeurs d'impact potentiel de l'activité de la Compagnie Fruitière : sur les sols, sur l'eau, sur la biodiversité et sur la santé humaine des travailleurs et des communautés environnantes.

Consciente des impacts potentiels de ces produits, la Compagnie Fruitière a mis au cœur de ses engagements RSE et de ses pratiques leur utilisation raisonnée. Les plantations ont été, dès 2001, les premières plantations d'Afrique certifiées ISO 14001. Depuis cette date, la mise en place d'un SME dans les filiales de production (le Système de Management Environnemental est un système de gestion environnemental qui vise à prendre en compte l'impact environnemental des activités, à l'évaluer et à le réduire) permet de structurer cette démarche et de se placer dans une démarche d'amélioration continue. La Compagnie Fruitière a depuis obtenu de nombreuses autres certifications reconnues (comme Rainforest Alliance, Fairtrade, Global GAP...). Les certifications obtenues obligent à la réduction du nombre de matières actives utilisées au-delà de la réglementation. Pour ces mêmes raisons, la Compagnie Fruitière développe également des surfaces certifiées en Agriculture Biologique sur lesquelles aucun produit de traitement de synthèse n'est appliqué (environ 11 % des surfaces de production de bananes).

La Compagnie Fruitière s'appuie pour renforcer cette démarche sur des pratiques agro-écologiques et sur des partenariats de progrès comme celui conclu avec le WWF France depuis 2017 ou celui plus ancien noué avec le CIRAD qui s'est renforcé depuis 2019 dans le cadre du programme B2A (Banane Agro-écologique pour l'Afrique).

Le groupe développe et investit dans une agriculture de précision afin notamment de réduire les quantités de produits de synthèse (usage de drones, fertilisation raisonnée des sols..).

Gestion de l'eau

Les plantations de la Compagnie Fruitière sont habituellement situées à proximité de sources d'eau abondantes, principalement de fleuves. Les besoins pour l'irrigation de la Compagnie Fruitière ne privent aucune activité ou communauté de leurs propres besoins en eau. L'optimisation de l'utilisation de ce bien commun nécessaire pour l'irrigation est cependant un engagement important de la Compagnie Fruitière.

Afin d'optimiser sa consommation d'eau, la Compagnie Fruitière améliore en permanence ses méthodes d'irrigation pour se rapprocher au plus près des besoins de la plante. Les outils d'irrigation sont également développés ou optimisés : goutte à goutte, micro aspersion, pilotage automatisé et raisonné des apports d'eau... et adaptés aux besoins de chaque terroir.

Dans les plantations, les eaux de lavage issues des stations de conditionnement de fruits sont

par ailleurs filtrées et décantées avant d'être rejetées dans le milieu avec des contrôles qualité réguliers.

Gestion des déchets et des effluents (à toutes les étapes de la filière)

L'activité des filiales de production génère plusieurs types de déchets (plastiques, cartons, déchets organiques...). Les déchets plastiques et plus particulièrement ceux en contact avec des matières actives peuvent présenter des risques potentiels pour la santé humaine et la biodiversité.

Les sociétés de la Compagnie Fruitière ont mis en place une politique de tri et/ou de traitement de tous leurs emballages plastiques. Cette gestion des plastiques est notamment contrôlée dans les filiales de production via des procédures internes et par des certificateurs externes. Par ailleurs, la Compagnie Fruitière développe une politique de réduction de ses emballages plastiques.

En plantation, les déchets organiques sont soit utilisés comme matière organique pour la fabrication de compost, soit épandus dans les champs, et sont une ressource utile.

En Europe, la Compagnie Fruitière fait ses meilleurs efforts pour trouver des solutions alternatives d'utilisation des déchets organiques. Dans la mesure du possible, les écarts sont donnés à des associations ou à des entreprises de transformation pour l'alimentation animale. Ceux jugés non consommables peuvent être utilisés dans la biométhanisation, le compost...



Implantation et gestion responsables des sites de production

La Compagnie Fruitière est consciente des risques générés par la conversion des écosystèmes naturels et par la déforestation qui pourraient être liés à ces exploitations.

La Compagnie Fruitière s'implante, dans une large majorité des cas, dans des zones déjà converties à l'agriculture. Une grille multicritères interne est complétée par les équipes en charge des nouvelles implantations afin d'assurer le respect de ces engagements. À chaque nouveau projet d'implantation, un cahier des charges interne exhaustif est complété par les équipes en charge afin de s'assurer de la prise en compte de ce principe.

La Compagnie Fruitière s'interdit toute nouvelle implantation sur des terres recouvertes de forêts primaires.

Par ailleurs, sur les zones en culture, la Compagnie Fruitière a mis en place une procédure spécifique pour empêcher la contamination de ses zones de production et la propagation à l'échelle du territoire du TR4.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les principales sources d'émission de GES du groupe sont : la consommation de fuel pour le transport par navire des fruits du groupe et ceux de ses partenaires, l'achat d'intrants pour les filiales de production (engrais, cartons d'emballage des fruits...), et l'épandage d'engrais dans les champs.

Consciente de son impact, la filiale de transport maritime Africa Express Line (AEL) fait évoluer sa flotte de navires et ses rotations maritimes entre l'Afrique et l'Europe afin d'optimiser la consommation de fuel.

Les sociétés de murissage de la Compagnie Fruitière sont également engagées dans une politique d'économie d'énergie qui passe par la rénovation des matériels, l'usage de plans d'optimisation du taux de remplissage des sites, le renouvellement progressif du parc de murisseries qui permet l'usage des dernières technologies d'économie d'énergie.

En 2022, la Compagnie Fruitière a réalisé le calcul de ses émissions carbone sur son activité 2020 et s'est engagée à une réduction de son empreinte carbone à échéance 2030.

Le groupe a fait valider ses objectifs de réduction par l'association SBTi (Science-Based Target Initiative) cofondée par le WWF, le CDP (Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations Unies et le World Resources Institute (WRI).



3. DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Promotion des Droits de l'Homme et de leur application

Depuis de nombreuses années, la Compagnie Fruitière et ses différentes filiales veillent au respect strict des réglementations locales et internationales en matière de droits humains et d'emploi. Chaque filiale s'engage ainsi à mettre en place un cadre de travail au sein duquel tous les employés sont traités avec respect, considération et dignité.

Sa politique sociale s'appuie notamment sur le respect des Droits de l'Homme et en particulier sur les standards internationaux tels que les huit conventions fondamentales de l'OIT, les Principes Directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, le Pacte mondial des Nations Unies, le code de conduite ETI (Ethical trading initiative) ou les lignes directrices de la norme ISO 26000. Par ailleurs, la politique ressources humaines de la Compagnie Fruitière vise également la prévention de toutes formes de harcèlement et de discrimination.

Non accaparement des terres des populations locales et implantation responsable des sites de production

La Compagnie Fruitière échange et communique avec les populations des villages avoisinant ses sites de production, met systématiquement en place des contrats relatifs aux terrains achetés ou loués et verse des contreparties financières et/ou en nature respectueuses.

En outre, la Compagnie Fruitière participe au développement des services aux populations

locales sous la forme de mise à disposition de moyens de transport, de la construction et de l'entretien de routes, de logements, d'écoles, de centres de santé..., d'accès à l'eau, d'accès à l'éducation....

Dans la mesure du possible, des terres agricoles sont également mises à disposition de certains villages pour le développement des cultures vivrières.

Toutefois, les dispositions légales, réglementaires et/ou coutumières des pays dans lesquels le groupe est implanté peuvent occasionnellement conduire à des difficultés administratives et/ou avec les populations locales. Dans la mesure où naît un conflit avec un/des tiers relatif à l'occupation d'un terrain ou à l'identification du propriétaire ou propriétaire bailleur d'un terrain acquis ou loué par la Compagnie Fruitière, cette dernière met tous ses moyens en œuvre pour analyser l'origine du conflit et identifier le véritable ancien propriétaire ou le véritable propriétaire bailleur. À défaut d'issue amiable à ce différend, la Compagnie Fruitière saisit les tribunaux compétents et procède, en tant que de besoin, au règlement des loyers dus, si elle est locataire, entre les mains d'un séquestre en attendant que le conflit soit définitivement résolu.

Revendications illégitimes de tiers sur des terrains exploités par le groupe

La Compagnie Fruitière est de plus en plus souvent confrontée à des revendications illégitimes de la part de personnes prétendument propriétaires, locataires, ayants droits ou bénéficiaires de droits sur les terrains qu'elle ex-

ploite ou qu'elle gère. La Compagnie Fruitière s'attache à défendre ses droits ou les droits légitimes de tiers sur lesdits terrains afin de contribuer à la sécurité foncière des différents pays dans lesquels elle est implantée en saisissant, en tant que de besoin, les juridictions compétentes tout en défendant les intérêts des propriétaires légitimes.



Lutte contre toute forme de discrimination et contre le harcèlement

Harcèlement moral et sexuel

La Compagnie Fruitière se mobilise depuis longtemps pour la prévention de toute forme de harcèlement, moral et sexuel.

Les moyens déployés par la Compagnie Fruitière sont divers et volontairement accessibles à tous, par exemple mise en place d'un dialogue social avec les représentants du personnel et les partenaires syndicaux, sensibilisation par l'intermédiaire des médecins du travail et affichage dans les locaux, recours à des comités, associations de femmes salariées de la Compagnie Fruitière constitués au sein de certaines filiales et dont les actions sont vivement encouragées par la Compagnie Fruitière, échanges avec des parties prenantes sur le sujet... Des partenariats forts sont noués avec les syndicats et des ONG, ce qui permet un dialogue sain et constructif.

Hommes/femmes en termes d'accès au travail

Riche d'une grande diversité de métiers, l'entreprise s'attache à ouvrir ses parcours professionnels à des individus de tous horizons et de toutes qualifications. Les politiques d'embauche prévoient de proscrire toute forme de discrimination, par exemple liée au sexe. Malgré cela, la proportion de femmes au sein de la Compagnie Fruitière reste inférieure à celle des hommes, certains postes étant très physiques et peu mécanisables. Cette proportion est en légère baisse (- 2,7 %) en 2023.

Handicap/ethnique/religieux/politique

La Compagnie Fruitière s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail et s'engage en faveur de l'égalité de traitement. Ce principe de lutte contre les discriminations

s'applique non seulement à l'embauche, mais également lors de l'ensemble du parcours professionnel et des processus RH (formation, évaluation, rémunération...). Ces principes éthiques sont diffusés à l'ensemble des collaborateurs via la charte RSE.

Dialogue social et liberté d'expression

La Compagnie Fruitière est animée par une volonté forte de disposer d'un dialogue social fluide au sein de chacune de ses filiales.

Pour cela, la Compagnie Fruitière favorise l'échange et la négociation avec tous, au travers notamment des différentes instances de représentation du personnel. En effet, chaque filiale reconnaît et respecte le droit de ses collaborateurs à adhérer ou non au syndicat de son choix et d'élire des représentants du personnel. Les employés sont ainsi libres d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui impactent leur vie professionnelle.

Des réunions sont régulièrement organisées entre les institutions représentatives du personnel et la direction. De plus, la Compagnie Fruitière collabore avec l'UITA (Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-Restaurant, du Tabac et des branches connexes) et l'ONG Banana Link afin de structurer au mieux le dialogue social au sein de ses filiales de production.

La Compagnie Fruitière encourage le dialogue social et le syndicalisme à l'échelle de la filiale.

Rémunération décente des collaborateurs

La Compagnie Fruitière a souhaité mettre en place une politique de rémunération globale respectueuse de ses collaborateurs se traduisant, entre autres, par des niveaux de salaire très

supérieurs aux minima sociaux, une couverture santé pour tous, des avantages en nature...

Une attention particulière est par ailleurs portée à l'amélioration continue du niveau de vie des collaborateurs et de leurs familles.

Interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire

La Compagnie Fruitière proscrie le travail des enfants (personnes dont l'âge est inférieur à 18 ans), ainsi que toute forme de travail forcé ou obligatoire. En effet, bien qu'implantée dans certains pays où le travail des moins de 18 ans est encore présent et permis par la réglementation locale, la Compagnie Fruitière a banni depuis bien longtemps toutes formes de travail des enfants dans l'ensemble de ses filiales, cela grâce à des politiques RH en place depuis de nombreuses années (charte RSE, contrôle dans le cadre de la gestion des dossiers du personnel...).

Cybersécurité

La cybercriminalité est un problème majeur susceptible d'affecter toutes les entreprises. Consciente de ce problème, la Compagnie Fruitière a renforcé l'ensemble de ses procédures afin de prévenir la survenance de ce type de risque et de lutter contre celui-ci. Pour ce faire, elle a mis en place une organisation dédiée à la cyber-sécurité, qui assure des actions de suivi, de contrôle, de sensibilisation et de formation destinées à protéger la Compagnie Fruitière et ses collaborateurs (renforcement de la communication, changement et complexification des mots de passe, renforcement des pare-feux, étoffement des équipes informatiques, surveillance des flux de données ...).

PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FILIALES, SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

FILIALES DE LA COMPAGNIE FRUITIÈRE

Présence d'une équipe RSE au siège et de référents RSE dans toutes les filiales de production ayant pour fonction notamment de s'assurer au quotidien, du pilotage, du respect et du contrôle de la mise en œuvre de la démarche RSE de la Compagnie Fruitière.

Reporting annuel RSE : questionnaire adressé à l'ensemble des filiales de la Compagnie Fruitière visant à collecter et suivre leurs pratiques RSE.

Audits périodiques des filiales de production dans le cadre de l'obtention et du maintien de certifications (Global GAP, GRASP, Bio, Fairtrade, Rainforest Alliance...) et désignation de responsables des certifications dans chacune des filiales de production.

Évaluations périodiques des filiales de production dans le cadre des audits/questionnaires demandés par certains clients (SMETA/SEDEX/TMPS, standards spécifiques clients...).

Vérifications périodiques de la conformité des fournisseurs intragroupe (emballages, fruits, transitaires, transporteurs maritimes et terrestres, contrôleurs qualité) aux exigences de la Compagnie Fruitière et aux réglementations en vigueur (questionnaires, attestations de conformité, documentation produits, engagements RSE).

Revues de Direction des filiales de négoce, permettant le suivi d'indicateurs préalablement définis dans différents domaines (RH, qualité...).

Grilles multicritères d'évaluation des projets d'extension des surfaces de production.

Identification des risques en cyber criminalité.

Évaluations périodiques des risques internes réalisées par les filiales de production.

Évaluations périodiques de la conformité des pratiques des fournisseurs de fruits intragroupe (résidus de pesticides par des laboratoires indépendants certifiés ISO 17025 et accrédités/qualité/traçabilité) et intensification des contrôles en fonction des résultats obtenus.

Évaluations périodiques des filiales d'importation et de négoce dans le cadre de l'obtention et du maintien de la certification IFS BROKER (études FOOD DEFENSE/FOOD FRAUDE/HACCP).

Constitution systématique d'un "dossier fournisseur" fruits (certifications/listes des produits phytosanitaires utilisés/vérifications et/ ou analyses d'échantillons d'emballages pour vérifier leur innocuité et mise à jour des informations lors d'un changement de processus de fabrication).

Évaluations périodiques des filiales de production certifiées ISO 14001 dans le cadre de l'obtention et du maintien de cette certification.

Comptabilisation des émissions carbone du groupe via la méthodologie GHG Protocol (scopes 1,2 et 3) par un prestataire spécialisé (Ecoact).

SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Mise en place progressive d'un programme d'évaluation de la démarche RSE des fournisseurs du groupe au travers de l'outil Ecovadis.

Vérifications périodiques de la conformité des fournisseurs (emballages, fruits, transitaires, transporteurs maritimes et terrestres, contrôleurs qualité) aux exigences de la Compagnie Fruitière et aux réglementations en vigueur (questionnaires, attestations de conformité, documentation produits, engagements RSE).

Évaluations périodiques de la conformité des pratiques des fournisseurs de fruits (résidus de pesticides par des laboratoires indépendants certifiés ISO 17025 et accrédités/qualité/traçabilité) et intensification des contrôles en fonction des résultats obtenus.

Constitution systématique d'un « dossier fournisseur » fruits (Certifications, listes des produits phytosanitaires utilisés, vérifications et/ou analyses d'échantillons d'emballages pour vérifier leur innocuité et mise à jour des informations lors d'un changement de processus de fabrication).

 DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

 ENVIRONNEMENT

 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE FRUITIÈRE

2023 : 593 kT fruits production groupe

- **Politique** environnementale adoptée en 2001 (SCB).
- **Déclaration** de responsabilité sociale et environnementale adoptée en 2012 (filiales de production).
- **Charte** Charte de responsabilité sociétale adoptée en 2016 (groupe). L'ensemble de ces politiques est porté à la connaissance des collaborateurs notamment par voie d'affichage.
- **Exploitation** de surfaces certifiées et respect des exigences liées aux certifications (Global GAP, Fairtrade, Rainforest Alliance, Agriculture biologique, GRASP...).
- **Mise en œuvre** de plans d'actions adaptés suite aux audits : internes, SMETA, autoévaluation SEDEX et clients, obtention et maintien de certifications....
- **Participation** aux groupes de travail du Forum Mondial de la Banane (sous l'égide de la FAO) avec les producteurs, importateurs, syndicats, ONG, labels, distributeurs, instituts de recherche, gouvernements pour l'échange et la mise en œuvre de bonnes pratiques.

- **Participation** active à l'Initiative Française pour une Banane Durable (IFBD).
- **Comité** éthique groupe.
- **Développement** et déploiement d'un système informatisé d'assistance à la production agricole (agriculture de précision).
- **Échanges** réguliers avec les populations et autorités voisines des sites de production ; échanges réguliers avec les autorités administratives.

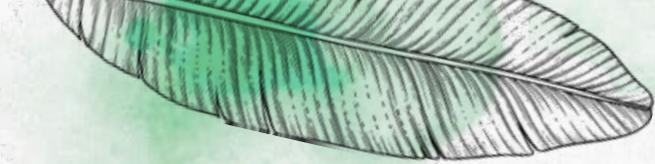
- **Politique de gestion** des matières actives utilisées en plantation (stockage, évaluation des besoins, application, recyclage, gestion des déchets...) avec suivi des non conformités et des actions correctives.
- **Développement** de l'utilisation de drones agricoles de traitements.
- **Utilisation** de produits de traitements homologués par les autorités sanitaires de chaque pays.

- **Partenariats** avec l'ONG Banana Link et l'UITA qui militent pour l'exercice d'une activité responsable et équitable.
- **Rémunérations** supérieures aux minimas sociaux en vigueur.
- **Soutien** de l'accès à l'éducation et au logement des collaborateurs et de leurs familles dans les filiales de production.
- **Soutien** de l'accès à la formation des collaborateurs.
- **Dialogue** social favorisé par la présence de syndicats et/ou de représentants du personnel.
- **Collaboration** avec le syndicat professionnel UITA.
- **Actions** locales de lutte contre les discriminations et toutes les formes de harcèlement.
- **Contrats** de travail écrits et bancarisation des salaires.
- **Comités** de travailleurs Fairtrade dans les filiales de production certifiées Fairtrade qui gèrent la prime collectée sur les ventes de bananes certifiées et décident

de son affectation à des projets de développement communautaire.

- **Mise en place** d'outils de détection et de protection contre les risques cyber.
- **Rédaction** conclusion de contrats de location et d'acquisition de terres et de biens ; authentification des contrats devant notaire lorsque nécessaire et mise en œuvre des formalités administratives subséquentes ; en cas de litige, saisine des juridictions compétentes et mise en œuvre de mesures protectrices des intérêts des propriétaires/locataires légitimes (recherche d'informations auprès des services fonciers, séquestre de sommes, médiation...).





- DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES
- ENVIRONNEMENT
- SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

ACTIVITÉS DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

- **Système** de Management Environnemental en place dans les filiales de production (maîtrise des intrants et des consommations des ressources, contrôle des effluents et gestion des déchets).
- **Pilotage** intelligent de la consommation d'eau en plantation avec la startup Telaqua.
- **Partenariat** pluriannuel Cirad /B2A (Banane Agro-écologique pour l'Afrique) pour le développement des pratiques agro-écologiques.
- **Partenariat** WWF accompagnement agriculture responsable et durable.
- **Poursuite** de l'exploitation de surfaces en Agriculture Biologique.
- **Formation / sensibilisation** des salariés à la sécurité et à l'utilisation des EPI et EPC (fournis par l'entreprise).
- **Organisation** et mise en œuvre de mesures de protection des zones concernées par les traitements aériens (respect de la norme TASPEP (traitement aérien sans personnel en plantation), délais minimaux de retour des personnes en plantation...)
- **Accès aux soins facilité** (ex : services de santé au travail, gestion et financement d'hôpitaux, gestion et construction de dispensaires, couverture santé minimale pour tous les collaborateurs de la Compagnie Fruitière...).
- **Visites médicales** plus régulières et renforcées pour les postes et les personnes les plus à risques.
- **Actions locales** de prévention et de lutte contre les risques biologiques et infectieux (COVID, paludisme, VIH...)
- **Comités** de santé, sécurité et hygiène au travail.
- **Veille réglementaire** sur les molécules interdites en Europe et limites maximales de résidus*.
- **Procédure de traçabilité** des produits groupe (étiquetage et exigence de traçabilité au colis).
- **Procédure interne** de traitement des non-conformités phytosanitaires établie sur la base de la Convention d'auto contrôle éditée par FEL Partenariat (opérateurs + chambre syndicale + DGCCRF) et procédure de gestion de crise sanitaire : rappel/retrait, destruction de marchandises non conformes*.
- **Développement** au sein de la Compagnie Fruitière de procédures Food Defense (malveillance), HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point => accidents) et Food Fraud dans le cadre des certifications BRC et IFS.
- **Participation** aux groupes de travail du Forum Mondial de la Banane (sous l'égide de la FAO) avec les producteurs, importateurs, syndicats, ONG, labels, distributeurs, Instituts de recherche, gouvernements pour l'échange et la mise en œuvre de bonnes pratiques.
- **Certificat Global GAP** pour tous les fournisseurs de fruits.
- **Engagement des fournisseurs** au respect des exigences de la Compagnie Fruitière et des réglementations en vigueur (questionnaires/attestations de conformité/clauses et engagements RSE dans les CGV/CGA et contrats).
À cet effet, la clause RSE a été renforcée en 2023 pour mieux répondre aux nouvelles exigences visées ci-dessus.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

**mêmes mesures que celles mises en place par la Compagnie Fruitière pour ses propres activités.*

DISPOSITIFS DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

FILIALES DE LA COMPAGNIE FRUITIÈRE

Suivi des sujets relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement et à la sécurité et la santé des personnes et recherche d'axes d'amélioration au niveau de la Compagnie Fruitière.

Service RSE centralisé : pilotage de la politique RSE groupe, reporting interne des filiales, suivi et analyse des indicateurs RSE, suivi de la mise en œuvre des actions engagées et évaluation de l'avancement des objectifs RSE de la Compagnie Fruitière...

Référents RSE dans les filiales de production. Relais pour la mise en œuvre concrète de la politique RSE groupe et reporting.

Suivi des certifications par les « responsables certifications » dédiés (évaluation, obtention, suivi des actions correctives...).

Suivi et actualisation des dossiers fournisseurs : état des certifications, suivi de leur conformité aux exigences de la Compagnie Fruitière et à la réglementation en vigueur.

SÉCURITÉ ET SANTÉ DES COLLABORATEURS

Suivi du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

Suivi de la mise en place des procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques.

Suivi des questions de santé et de sécurité par les Comités de santé, sécurité et hygiène au travail.

SÉCURITÉ ET SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Suivi de la procédure de traçabilité, de sécurité et de qualité des produits groupe.

Suivi du système de management environnemental en place dans les filiales de production (certifiées ISO 14001)

SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Suivi de la procédure de vérification de la conformité des fournisseurs aux standards demandés par le groupe et à la réglementation en vigueur (analyse et mise à jour régulière des questionnaires adressés par les filiales locales et le service qualité groupe, des engagements RSE, état et suivi régulier des attestations de conformité).

Suivi de la qualité des marchandises et organisation de tests de conformité/traçabilité, intensification des contrôles en fonction des résultats obtenus et demande d'actions correctives auprès de nos fournisseurs.

-  DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES
-  ENVIRONNEMENT
-  SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

MÉCANISME D'ALERTE

En complément des canaux internes de signalement habituels (Direction, Direction des ressources humaines, responsable hiérarchique), la Compagnie Fruitière a mis en place un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la survenance de risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'envers l'environnement, résultant des activités de l'une des sociétés de la Compagnie Fruitière ou des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Dans le cadre du renforcement de ses procédures de conformité, la Compagnie Fruitière a mis à jour son dispositif alertes. Jusqu'alors hébergé dans un datacenter certifié selon le standard de sécurité ISO27001 et opéré par les équipes du Groupe Compagnie Fruitière, le dispositif est désormais hébergé sur la plateforme sécurisée SaaS EQS Integrity Line et permet également, conformément aux dispositions légales applicables au groupe, la révélation d'un crime ou d'un délit, d'une menace ou d'un préjudice pour l'intérêt général ou d'une violation d'un engagement international.

Ce mécanisme contribue à la prévention des atteintes graves aux principes évoqués ci-dessus et permet au groupe de prendre les mesures nécessaires en cas d'atteinte avérée. Il est accessible à tous, à tout moment, en France et à l'étranger et est disponible en français, anglais, espagnol, allemand, hongrois, néerlandais, portugais roumain et italien.

Cette plateforme, commune à toutes les entités du groupe est accessible à l'adresse suivante : <https://fruitiere.integrityline.app/>

La confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement, des personnes visées par le signalement ainsi que des informations communiquées est assurée durant toutes les étapes du processus d'alerte. Le signalement anonyme est également possible. Les alertes sont reçues par les référents éthiques groupe et transmises au comité éthique de la filiale concernée ou au comité éthique groupe qui les examine et s'appuie sur les services compétents au sein de la Compagnie Fruitière afin qu'une réponse soit apportée à l'auteur du signalement dans un délai maximal de trois mois. La protection due à tout auteur de signalement répondant aux conditions lui permettant de bénéficier du statut protecteur de lanceur d'alerte est assurée par la Compagnie Fruitière qui s'engage notamment à ce qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre d'une personne ayant signalé, de bonne foi, un manquement.





**33 boulevard Ferdinand de Lesseps
13014 Marseille
Tél. : 0033 (0)4 91 10 17 10
fruitiere@fruitiere.fr**